



**GIS**

**GEBÜHREN  
INFO SERVICE**

BROCHURE  
D'INSCRIPTION ET D'EXONÉRATION  
POUR DEMANDEUR DE PROTECTION DANS LE  
CADRE DU SERVICE DE BASE

10/2022



**GEBÜHREN  
INFO SERVICE**



Bundesagentur für  
Betreuungs- und  
Unterstützungsleistungen

## CONTENU

Déclaration/obligation de payer les frais.....	3
Définition de l'emplacement.....	
Base de réclamation- procédure en 2 temps/procedure administratif	
Base juridique des conditions d'éligibilité:.....	4
revenu net du foyer .....	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>
Ce que on a besoin pour une demande de d'exonération et les documents à joindre: .....	5
Subvention pour les frais de téléphon.....	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>
Service en ligne.....	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>
Calculateur d'exemption .....	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>
Coordonnées de GIS.....	7

## DÉCLARATION-/PAIEMENT OBLIGATOIRE DES FRAIS

En principe, la RGG (loi sur les redevances de radiotélévision) prévoit une obligation de redevance si des systèmes de réception radio sont utilisés dans les bâtiments. Il représente donc généralement la plus grande unité spatiale connue pour RGG

Il n'y a pas d'obligation de payer les redevances si les redevances ont déjà été payées avant la location (voir obligation de déclaration).

Extrait: Loi sur les frais de radiodiffusion - RGG, BGBl. I Nr. 159/1999

Loi fédérale sur la perception des redevances de radiodiffusion

### ***Obligation de paiement, Obligation de déclaration selon la loi sur les frais de radiodiffusion (RGG)***

*§ 2. (1) toute personne qui exploite une installation de réception radio au sens du § 1 Abs. 1 dans les bâtiments, (Ceux qui utilisent la radio et la télévision), Selon § 3 doivent payer les frais. La performance d'un récepteur radio est synonyme de disponibilité opérationnelle*

*(2) L'obligation de payer selon § 1 n'existe pas, si*

*1. Le diffuseur a obtenu une exemption (§ 3 Abs. 5) ou les redevance ont déjà été payées avant la localisation § 3.*

Il s'agit d'installation de réception de télévision (inclu.radio) et / ou des installations de reception de radio.

## DEFINITION DE L'EMPLACEMENT

„Quelle est la localisation par rapport de RGG?“

La réponse est donnée par le RGG:

L'extrait: La loi sur les frais de radiodiffusion - RGG, BGBl. I Nr. 159/1999

Loi fédérale sur la perception des redevances de radiodiffusion

§ 2 Abs. 2 RGG

*„L'emplacement est l'appartement ou une autre pièce ou. connexion fermée de lieux ayant le même but ou un système de réception de radio ou de télévision. “*

## FONDAMENT DE LA RÉCLAMATION – 2 ÉTAPES PROCÉDURE/PROCÉDURE D'ADMINISTRATIVE

### Base légale de la condition d'éligibilité:

§ 47 Abs. 1 L'ordre des frais de télécommunication, FGO BGBl. Nr. 170/1970

### Revenu net du foyer

Il s'agit du revenu net de toutes les personnes vivant dans un foyer. C'est à dire, revenu brut en argent ou en valeur monétaire plus les pertes et les réduction avec les déductions légales ajustées (Par exemple, les cotisations de sécurité sociales, impôt sur le revenu).

- [Revenus imputables et non imputables](https://www.gis.at/befreien/haushaltseinkommen/einkuenfte)  
<https://www.gis.at/befreien/haushaltseinkommen/einkuenfte>

Le revenu net du foyer ne doit pas dépasser le taux de référence de l'exonération légale.

- [Directives actuelles:](https://www.gis.at/befreien/haushaltseinkommen)  
<https://www.gis.at/befreien/haushaltseinkommen>

### Dépenses déductibles:

Si le revenu net ne dépassent pas la limite de montant, le demandeur peut demander les deductions suivantes:

- [Un aperçu des dépenses déductibles](https://www.gis.at/befreien/haushaltseinkommen/abzuege)  
<https://www.gis.at/befreien/haushaltseinkommen/abzuege>

## Ce que on a besoin pour une demande d'exonération et les documents à joindre:

- Une demande correcte et parfaitement remplie (si vous souhaitez une subvention, vous devez indiquer qui est votre opérateur).  
Demande d'exonération des droits de licence de radiodiffusion et des droits et redevances connexes/ou de la subvention des droits de licence téléphonique  
[https://www.gis.at/fileadmin/user\\_upload/Documents/AV\\_EAG\\_ONLINE\\_22.pdf](https://www.gis.at/fileadmin/user_upload/Documents/AV_EAG_ONLINE_22.pdf)
- Confirmation de réception des avantages reçues des services de base (de l'organisation official- une confirmation du fournisseur d'hébergement et seule la carte bleue -et la carte blanche ne suffisent pas dans la cadre de la procédure d'asile
- L'exonération est accordée pour une durée maximale de cinq ans, en règle générale, le délai de notification sera pour un à deux ans
- En cas de déménagement , une nouvelle demande doit être soumise avec tous les documents.

Demande d'exonération du paiement de la redevance de diffusion et des taxes et redevances connexes ou d'une subvention pour les frais de téléphone.

[https://www.gis.at/fileadmin/user\\_upload/Documents/AV\\_EAG\\_ONLINE\\_22.pdf](https://www.gis.at/fileadmin/user_upload/Documents/AV_EAG_ONLINE_22.pdf)

## Subvention pour les frais de téléphone

- La subvention téléphonique est une seule fois par personne, notamment pour chaque ménage, une seule subvention peut être reçue.
- Avec une décision positive/échangez le coupon avec l'opérateur concerné
- La subvention peut être accordée pour une durée maximale de cinq ans; en règle générale la décision sera rendue pour un à deux ans
- En cas de déménagement, une nouvelle demande avec tous les documents doit être soumise.

Demande d'exonération des redevances et taxes de diffusion et/ ou des redevances liées aux frais téléphoniques subventionnés

[https://www.gis.at/fileadmin/user\\_upload/Documents/AV\\_EAG\\_ONLINE\\_22.pdf](https://www.gis.at/fileadmin/user_upload/Documents/AV_EAG_ONLINE_22.pdf)

## SERVICE EN LIGNE

### Calcurateur d'exemption

Vous pouvez utiliser le calculateur d'exonération pour calculer facilement, si les conditions d'éligibilité à l'exonération des frais de diffusion, à la subvention de redevance téléphonique ou à l'exonération de redevance ou, EAG- sont remplies

L'outil en ligne vous guide tout au long du processus d'exemption en deux étapes:

Étap 1: Examen de l'obligation légale de réclamation (Donne de base)

Étap 2: Calcul du revenu net (entrées)

En dessous du point complet, il est possible d'ajouter des informations personnelles au programm

À la fin d'une demande personnelle d'exemption, il y a une list de contrôle avec tous les documents nécessaires et le résultat du calcul en téléchargement.



**GIS**

**GEBÜHREN  
INFO SERVICE**

## GIS DÉTAILS DU CONTACT

Veillez envoyer le formulaire rempli avec tous les documents nécessaires à:

Post:  
GIS Gebühren Info Service GmbH  
Postfach 1000, 1051 Wien

E-Mail:  
kundenservice@gis.at

Plus d'information sur: [www.gis.at](http://www.gis.at)